

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (Niveau 3)

La définition du métier d'AES

L'Accompagnant Éducatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

(arrêté du 30 août 2021)

Les fonctions de l'AES

- Participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement et cela en lien avec une équipe pluri-professionnelle.
- Établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).
- Accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix.
- Participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.
- Soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.
- Participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie.
- Contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.
- Intervient, selon son contexte, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement en lien avec les familles et les aidants.
- Transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes.

Le DEAES

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Le profil recherché

Candidats concernés :

- En formation initiale : être dans la poursuite d'études au cours des 2 années scolaires précédant la date d'entrée en formation, avoir moins de 28 ans et ne pas être en emploi.
- En formation continue
- En apprentissage
- Pour les autres profils : contacter l'IRTS Normandie-Caen

Aptitudes requises :

Le goût du contact humain, la capacité d'un engagement relationnel, l'intérêt pour les problèmes humains et sociaux que rencontrent les personnes en situation de handicap, dépendantes ou en situation de vulnérabilité sociale, la capacité d'écoute, l'attrait pour toutes les choses qui forment la vie quotidienne.

Le sens des responsabilités, être dynamique, avoir un bon équilibre psychologique . Le goût du travail en équipe et les aptitudes de communication nécessaires à celui ci sont également indispensables.

L'exercice professionnel, lieux et modalités d'intervention

Exemples de lieux où l'AES pourra exercer :

Au domicile de la personne accompagnée, appartements thérapeutiques, CHRS, foyers logement, MARPA, SAAD, SAP, SAVS, SAMSAH, SPASAD, SSIAD...

EHPAD, USLD, foyers logement, MARPA, MARPAHVIE, MAS, FAM, foyers de vie, foyers occupationnels, ESAT, MECS, IME, IEM, CHRS, EPSM, accueil de jour...

La mission de l'AES consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

Structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux...

La formation d'Accompagnant Éducatif et Social

- L'entrée en formation se fait sur concours. Le concours est organisé par l'IRTS Normandie Caen.
- Formation sur 10 mois de septembre à juin + une certification en septembre n+1.
- Alternance entre la formation théorique et la formation pratique :
 - 17 semaines en centre de formation (567 heures) + 6h de certification
 - 3 stages de 8 semaines auprès de publics différents (840 heures)

S'informer et s'inscrire au concours

Sur le site internet de l'IRTS:

www.irtsnormandiecaen.fr

L'inscription au concours se fait uniquement en ligne jusqu'au 29 avril 2022.

S'informer au lycée Alexis de Tocqueville :

Gaëlle Renard, référente pédagogique ☎ 02.33.88.35.00 poste 2258

Catherine GAQUEREL, assistante DDFPT ☎ 02.33.88.35.51

Portes ouvertes au lycée samedi 12 mars 2022